



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 20 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 19

Etaient présents : M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Marie-Christine Bouvier a donné procuration à Mme Françoise Panafieu

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : Mme Janet Zaragoza

DEL2020_004 Classement dans le domaine public – parcelle E1497 chemin du Roc

Monsieur le maire rappelle les délibérations du conseil municipal en date du 27 novembre 2018 et du 13 juin 2019 relatives à la vente des parcelles cadastrées E1498 et E1499.

Après redécoupage cadastral, le solde restant du foncier, parcelle du domaine privé de la commune cadastrée E1497, d'une contenance de 801m² (annexe n°1), constitue l'aire de retournement et un passage coutumier qui dessert les parcelles riveraines.

Vu l'usage public de la parcelle, monsieur le maire propose de classer celle-ci dans le domaine public de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De classer dans le domaine public de la commune la parcelle cadastrée E1497,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	16
Procurations	03
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

